



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

Province de Québec  
Comté de Témiscamingue  
Municipalité de Lorrainville

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil municipal, le **mardi 13 mai 2025 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

**Sont présents :**

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet, conseillère n° 2  
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3  
M. Simon Mayer, conseiller n° 4  
M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseillère n° 5  
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M<sup>me</sup> Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière

*Le maire prend la parole pour adresser une motion de félicitation à toute l'équipe municipale pour l'organisation du grand rassemblement des élus de l'Abitibi-Témiscamingue qui a eu lieu les 8 et 9 mai 2025 à Lorrainville. Les commentaires sont extrêmement positifs et souhaite remercier et féliciter les employés pour leur travail.*

9307-05-25

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9308-05-25

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 a été remis électroniquement le 9 mai 2025 à tous les élus et élues;

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le procès-verbal soit adopté et signé, tout comme s'il avaient été lus.

« Adopté »

9309-05-25

**Adoption des comptes et salaires du mois d'avril 2025, ont été vérifiés par M. Simon Mayer, conseiller n° 4 et M. Gabriel Girard, conseillère n° 6**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** les comptes de dépenses au montant de 78 946.70 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 32 905.74 \$ du mois d'avril 2025, ont été vérifiés par M. Simon Mayer, conseillère n° 4 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6; ils confirment que tout est conforme et approuvent les dépenses.

« Adopté »



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### Première période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Lumières de rues
- Nid de poule
- Entrées de cours des citoyens
- Chemin et Rues
- Plan d'aménagement de la pépinière

La période de questions commence à 20 h 06 pour se terminer à 20 h 18.

### Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés;
- Calendrier du Centre Richelieu;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Information et échange;

### Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption sans modification du règlement # 199-02-2025 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;
- 6.2 Adoption du modèle de gestion de la sécurité civile à retenir pour la municipalité de Lorrainville;
- 6.3 Autoriser l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2025 du Club de soccer FC Témis;
- 6.4 Demande du club de motoneige du Témiscamingue pour la traverse de routes municipales;
- 6.5 Autorisation de débiter les travaux de prolongation de la rue Bellehumeur ;
- 6.6 Établir un prix de vente pour des terrains industriels et commerciaux;
- 6.7 Développement de la rue de la Gare;
- 6.8 Vente d'une parcelle de terrain dans le secteur de la rue de la Gare;
- 6.9 Autoriser le déchiquetage des branches dans la pépinière;
- 6.10 Adoption sans modification du règlement #202-04-2025 imposant une limite de vitesse de 30 km/h dans le secteur du Centre de la petite enfant – Rue Bellehumeur, Boutin, Falardeau;
- 6.11 Modification à l'horaire de travail du poste de technicienne comptable;
- 6.12 Décision en lien avec la taxe sur la dégradation du paysage pour l'année 2025;
- 6.13 Octroyer le contrat de plan et devis et de surveillance pour les travaux du chemin des 5e et 6e rangs
- 6.14 Attribuer un surplus budgétaire dû à une erreur de calcul du budget –  
**REPORTÉ**

9310-05-25

### Adoption du modèle de gestion de la sécurité civile à retenir pour la municipalité de Lorrainville

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la présentation du comité de sécurité civile lors de la réunion privée du Conseil de la MRC, le 30 avril 2025, plusieurs modèles d'organisation territoriale ont été proposés pour la gestion de la sécurité civile, incluant un modèle centralisé, un modèle sectoriel, un modèle hybride et le statu quo ;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité doit prendre position sur le modèle de gestion de la sécurité civile qui correspond le mieux à ses



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

besoins et à ses réalités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité doit faire connaître sa décision au plus tard le 6 juin 2025 afin de permettre la compilation des positions municipales et de soumettre un rapport consolidé au Conseil de la MRC ;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville statue sur le modèle de gestion sectoriel de la sécurité civile;

**QUE** la position du conseil municipal soit transmise, au plus tard le 6 juin 2025 à la MRC de Témiscamingue pour permettre la compilation des positions municipales.

« Adopté »

9311-05-25

### Autoriser l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2025 du Club de soccer FC Témis

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de FC Témis pour la tonte de pelouse du terrain de soccer pour la saison estivale 2025 ainsi que pour vider le bac de déchets situé sur le terrain;

**ATTENDU QUE** les bénévoles du Club de soccer s'occupent des semences, de l'engrais ainsi que du lignage du terrain et de tout autre entretien nécessaire;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la tonte de la pelouse du terrain de soccer pour la saison estivale 2025;

**QUE** les bacs à déchets situés sur le terrain de soccer soient la responsabilité du Club de soccer FC Témis;

**QUE** les coûts des travaux en 2025 servent à analyser la situation autant auprès du Club de soccer FC Témis que du CSSLT pour une révision tarifaire en 2026.

« Adopté »

9312-05-25

### Demande du club de motoneige du Témiscamingue pour la traverse de routes municipales

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Club de motoneige du Témiscamingue concernant la traverse de routes municipales pour la saison 2025-2026;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'accès aux tronçons identifiés par le Club de motoneige du Témiscamingue sur les routes municipales pour la saison 2025-2026.

« Adopté »

9313-05-25

### Autorisation de débiter les travaux de prolongation de la rue Bellehumeur

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé les projets de Centre de la petite enfance et de logements abordables sur la rue Bellehumeur;

**ATTENDU QUE** les lots ont été cadastrés et qu'il manque environ 20 mètres à la rue afin que le dernier terrain soit complètement sur la rue;

**ATTENDU QUE** les conduites d'eau potable et les égouts doivent atteindre le dernier terrain de la rue;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le prolongement de la rue Bellehumeur d'approximativement 20 mètres, ainsi que l'installation des conduites d'eau potable et des égouts pour ces terrains;

**QUE** le conseil municipal autorise les travaux d'installation de conduites d'eau potable et d'égouts pluviaux et sanitaires par les employés des travaux publics incluant l'achat des équipements au montant de 12 085 \$ plus les taxes et la location d'une pelle au montant de 200 \$ l'heure;

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat des travaux de prolongement de rue à Transport D. Barrette au montant de 52 395 \$ plus les taxes.

**QUE** les dépenses soient affectées au compte d'immobilisation 23 04049 721 – Rue Bellehumeur, avec les surplus financiers obtenus par la coupe de bois effectués au sud de Lorrainville au printemps 2025.

« Adopté »

9314-05-25

### Établir un prix de vente pour des terrains industriels et commerciaux

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite établir des prix pour les terrains commerciaux et industriels;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Lorrainville autorise l'arpentage de deux terrains commerciaux à l'ouest du garage municipal de 70 mètres de largeur par 60 mètres de profondeur. Ces terrains seront desservis par l'eau potable et les égouts sanitaires;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil municipal de Lorrainville établit le prix de vente des terrains commerciaux à l'ouest du garage municipal à 58 800 \$, plus taxes (14\$ du mètre carré) incluant les services d'eaux potables et d'égouts sanitaires ;

**QUE** le conseil municipal de Lorrainville établit le prix de vente des terrains commerciaux de la rue de la Gare à 48 000 \$ plus taxes (6\$ du mètre carré), sans service.

**QUE** cette résolution remplace la résolution 8260-02-21.

« Adopté »

9315-05-25

### Développement de la rue de la Gare

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite développer la rue de la Gare puisqu'il a reçu des demandes d'achat pour ces terrains;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Lorrainville a reçu une offre de service de NorInfra pour l'évaluation de l'évacuation des eaux pluviales;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Lorrainville a reçu une offre de service de Transport D. Barrette pour les travaux de la rue;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Lorrainville octroie le contrat d'étude pour l'évaluation de l'évacuation des eaux pluviales à NorInfra au montant de 24 370 \$, plus les taxes;

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat des travaux de la rue de la Gare à Transport D. Barrette au montant de 93 500 \$, plus les taxes;

**QUE** les dépenses soient imputées au compte d'immobilisation 23 04041 721 – Rue de la Gare. Les ventes des terrains de la rue de la Gare financeront le projet.

« Adopté »

9316-05-25

### Vente d'une parcelle de terrain dans le secteur de la rue de la Gare

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande pour l'achat d'une pointe de 2800 mètres carrés dans le secteur de la rue de la Gare;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a établi un prix de vente pour les terrains commerciaux sans service à 6.00 \$ du mètres carrés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente d'une pointe de 2800 mètres carré à l'entreprise Maisons Eurêka au coût de 16 800 \$ plus taxes, incluant les services d'arpentage. Cette parcelle de terrain est adjacente aux lots 6 439 832 et 6 439 835 qui leur appartiennent.

« Adopté »

9317-05-25

### Autoriser le déchiquetage des branches dans la pépinière

**ATTENDU QUE** les travaux forestiers dans la pépinière sont achevés et qu'un ménage doit être fait pour améliorer les sentiers pédestres;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le nettoyage et déchiquetage du terrain de la pépinière sur quatre (4) hectares et octroie le contrat à DPS au montant de 2 300 \$ l'hectare, soit 9 200 \$ plus les taxes.

**QUE** la dépense soit affecté au compte 02 70150 522 - Entretien Parc, avec les surplus financiers obtenus par la coupe de bois effectués dans la pépinière au printemps 2025.

« Adopté »

9318-05-25

### Adoption sans modification du règlement #202-04-2025 imposant une limite de vitesse de 30 km/h dans le secteur du Centre de la petite enfance – Rue Bellehumeur, Boutin, Falardeau

**ATTENDU QU'**un nouveau Centre de la petite enfance (CPE) est en cours d'implantation dans le secteur des rues Bellehumeur, Boutin et Falardeau;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public d'assurer la sécurité des enfants, des piétons et de l'ensemble des usagers de la route dans ce secteur résidentiel et qu'il est opportun de réduire la limite de vitesse afin de favoriser un environnement sécuritaire autour du CPE;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 avril 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte, sans modification et avec dispense de lecture, le règlement no 202-04-2025, intitulé *Règlement imposant une limite de vitesse de 30 km/h dans le secteur du Centre de la petite enfance – Rue Bellehumeur, Boutin, Falardeau* comme suit;

### ARTICLE 1 – Champ d'application

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

### ARTICLE 2 – Champ d’application

Le présent règlement s’applique aux voies publiques suivantes situées sur le territoire de la municipalité de Lorrainville :

- Rue Bellehumeur;
- Rue Boutin;
- Rue Bordeleau;
- Rue Falardeau;
- Rue Lavallée.

### ARTICLE 3 – Limite de vitesse

La vitesse maximale permise pour tout véhicule circulant sur les rues mentionnées à l’article 2 est fixée à **30 kilomètres à l’heure (30 km/h)**.

### ARTICLE 4 – Signalisation

La municipalité procédera à l’installation de la signalisation appropriée, conforme au *Code de la sécurité routière* et aux normes établies par le ministère des Transports du Québec, afin d’indiquer clairement la nouvelle limite de vitesse.

### ARTICLE 5 – Infractions et sanctions

Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au *Code de la sécurité routière*.

### ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté lors d’une séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2025.**

#### SIGNÉ SUR ORIGINAL

Jean Martineau  
Maire

#### SIGNÉ SUR ORIGINAL

Edith Lebel  
Directrice générale/greffière-trésorière

« Adopté »

9319-05-25

### Modification à l’horaire de travail du poste de technicienne comptable

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la part de la technicienne comptable;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lorrainville favorise la conciliation travail-vie personnelle et familiale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Cindy Paquin et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la modification du poste de la technicienne comptable. L’horaire de travail sera variable; entre 28 à 35 heures par semaine avec un arrivé au travail entre 7h30 et 9h et un départ du travail entre 15h et 17h du lundi au vendredi;



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

*Le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite un bon retour au travail de son congé de parental, à notre technicienne comptable. Nous sommes heureux de te retrouver.*

« Adopté »

9320-05-25

### Décision en lien avec la taxe sur la dégradation du paysage pour l'année 2025

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté un règlement sur la taxation de la dégradation du paysage;

**ATTENDU QUE** la taxe n'a pas été installée sur les comptes de taxes au moment de la taxation annuelle;

**ATTENDU QUE** les taux et le mode de taxation n'ont pas été ajoutés au règlement de taxation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'appliquera pas de taxes spéciales pour la dégradation du paysage pour l'année 2025 aux personnes en faute;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la modification du règlement no 195-08-24 relatif à la taxation de la dégradation du paysage afin de mieux définir le processus et les façons de cacher les nuisances visuelles.

« Adopté »

9321-05-25

### Octroyer le contrat de plan et devis et de surveillance pour les travaux du chemin des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a déposé un projet au PAVL – Redressement et sécurisation en lien avec le plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est vu octroyer un montant de 245 569 \$ pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lorrainville a reçu une offre de service de NorInfra pour la confection des plans et devis et la surveillance du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie la confection des plans et devis et la surveillance de la réfection du chemin des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs à NorInfra pour un montant de 26 500 \$ avant les taxes;

**QUE** le montant soit affecté au compte d'immobilisation du chemin des



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs et réglé avec le montant à recevoir du PAVL – Redressement et sécurisation;

« Adopté »

### Attribuer un surplus budgétaire dû à une erreur de calcul du budget

**REPORTÉ**

### Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Conscientisation des employés municipaux
- Cloture au garage municipal
- Bordures dans les rues et devant le cimetière
- Cours d'eau près du site du Festi-Truck
- Travaux du chemin des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs
- Rue Bellehumeur
- Nom de rue

La période de questions commence à 20 h 31 pour se terminer à 20 h 46.

### Levée d'assemblée

**Il est proposé** par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'assemblée soit levée. Il est 20 h 48.

« Adopté »

  
Jean Martineau  
Maire

  
Edith Lebel  
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)

[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

